

St-Quentin-Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/04/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Quentin CICALA, Gaëlle VUILLOT à Beatrice PERRET, Sophie GAULTIER à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.04.15.19

OBJET : Suppression d'emplois

Conformément à l'article L.313 – 1 du Code Général de la Fonction Publique (art.34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du **1^{er} mai 2024** à la suppression des **22 emplois** suivants du tableau des effectifs de la collectivité :

| Nombre de postes à supprimer | Grades des postes à Supprimer | Motif |
|------------------------------|---|--|
| 1 | Attaché | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 1 | Rédacteur principal 1 | Mutation |
| 2 | Rédacteur principal 2 | 1 Avancement au Grade supérieur d'un agent 1 Mutation |
| 1 | Adjoint Administratif Principal 2 TNC 0,8 | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 1 | Adjoint Administratif Principal 2 TNC 0,6 | Avancement au Grade supérieur d'un agent |

| | | |
|---|----------------------------------|--|
| 1 | Adjoint Administratif | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 3 | Technicien Principal 2 | 2 Mutation 1 Retraite |
| 4 | Adjoint Technique Principal 1 | 2 Avancements au Grade supérieur 2 Départs en retraite d'agents |
| 1 | Adjoint Technique Principal 2 | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 1 | Assistant Socio-Educatif TNC 0,8 | Mutation |
| 1 | ATSEM Principal 2 | Changement de filière d'un agent |
| 1 | Agent Social Principal 2 | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 1 | Animateur Principal 2 | Départ en retraite d'un agent |
| 1 | Adjoint d'Animation Principal 2 | Avancement au Grade supérieur d'un agent |
| 1 | Brigadier-Chef Principal | Créé en prévision du dernier recrutement |
| 1 | Gardien Brigadier de Police | Créé en prévision du dernier recrutement |

La suppression de ces emplois n'a pas pour objet de réduire le nombre de postes à l'organigramme de la collectivité.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité à la suppression des postes détaillée ci-avant, le 8 février 2024. .

Le Tableau des Emplois est mis à jour à la suite de ces suppressions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la suppression des emplois listés dans le tableau du rapport ci-dessus (nombre et désignation).

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/04/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 18 avril 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240415-lmc114187-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.